

**PROGRAMME DE FORMATION**  
**Certificat d'Aptitude à la Conduite En Sécurité.**  
**TEST CACES® R482 - Engins de chantier**

Tests CACES® R482, catégories aux choix (A, B1, C1, D, E, F ou G)



**Objectifs :** Evaluation des compétences et connaissances théoriques et le savoir-faire pratique nécessaires à la conduite en sécurité. Maîtriser les moyens et les méthodes permettant de prévenir les risques.(passage du test CACES®)

**Public visé :** Toute personne expérimentée dans la conduite des engins de chantier.

**Prérequis :** Pour se présenter au test CACES® le candidat doit présenter :

**-Une attestation**, établie par un organisme spécialisé ou par son employeur, mentionnant qu'il a bénéficié d'une formation lui permettant à minima de disposer des connaissances théoriques et du savoir-faire pratique définis ci-après. Le candidat devra par ailleurs maîtriser la compréhension de la langue française.

**DUREE :** 07 heures soit 1 jour

**Nombre de stagiaires :** 6 /J.

**Modalité d'accès :** Inscription après validation d'un devis et d'une convention

**Délais d'accès :** Durée estimée entre la demande du bénéficiaire et le début de la formation 48 heures minimum.

**Tarif :** INTER à partir de 490€/stagiaire / INTRA nous consulter.

**Dates des sessions :** Nous contacter  
04.68.95.74.09 ou consulter notre site internet

[www.prpsafety.fr](http://www.prpsafety.fr)

## CONTENU :

### Test CACES uniquement :

#### Accueil

Présentation du Testeur / Tour de table

### EVALUATION DES CONNAISSANCES ET SAVOIR FAIRE : 7h00

Pour que le CACES® lui soit délivré, le candidat doit réussir les épreuves théoriques et pratiques.

La réussite aux épreuves théoriques nécessite l'obtention d'une note moyenne minimale de 70/100 à l'ensemble du test et d'une note supérieure ou égale à la moyenne pour chacun des thèmes évalués.

La réussite aux épreuves pratiques nécessite l'obtention d'une note moyenne minimale de 70/100 à l'ensemble du test et d'une note supérieure ou égale à la moyenne pour chacun des thèmes évalués et d'une note supérieure à zéro pour chacun des points d'évaluation du barème.



PROGRAMME DE FORMATION  
**Certificat d'Aptitude à la Conduite En Sécurité.**  
TEST CACES® R482 - Engins de chantier

Suite :

**Tests CACES® R482, catégories au choix (A, B1, C1, D, E, F ou G)**

**Présentation du testeur et du déroulement des tests :**

Evaluation théorique :

Thèmes évalués :

- Connaissances générales
- Circulation des engins de chantier
- Fin de poste – maintenance

Evaluation pratique :

Thèmes évalués :

- Prise de poste et mise en service
- Conduite et circulation
- Travaux de base
- Opération de levage
- Chargement et déchargement sur un porte-engins
- Fin de poste et maintenance

Correction du test théorique

Annonce des résultats en fin de journée.  
Clôture de la journée de test.

**Modalités : Annexe 1 Certification professionnelle CACES® : téléchargeable sur notre site <https://prpsafety.fr/choisir-caces-engins-de-chantier/>**

**Complément de formation : liés à l'intervention à proximité des réseaux  
« AIPR »**

Taux de réussite : 100%

Taux de satisfaction : 98%

**Moyens Pédagogiques :** Salle de formation de 2m<sup>2</sup> minimum par personne pour la formation et la réalisation du test théorique (sauf exigence réglementaire différente), supports audiovisuels appropriés aux sujets traités, livret de formation remis à chaque stagiaire.

**Moyens humains :** testeurs inscrits sur la cartographie SGS ICS et titulaire du CACES® en cours de validité pour les catégories concernées.

**Matériel et équipements :** engins conforme et correspondant à la recommandation R482 ; 1 aire d'évolution de 225 à 600 m<sup>2</sup>; sol adapté aux épreuves à réaliser. Chargement des matériaux, déchargement des matériaux (100m<sup>2</sup> mini) ; unité de transport (camion, benne sur remorque ou motobasculeur) adaptée à la pelle ; Accessoires de levage adaptés aux charges à manutentionner ; camion ou remorque porte-engins adapté(e) à l'engin (si option porte-engin). Plusieurs charges : simple (masse ≥ 50 % capacité nominale de l'engin) Complexe (masse ≥ 50 % capacité nominale de l'engin, centre de gravité déporté) Longue (masse ≥ 25% capacité nominale de l'engin, longueur ≥ 4 m).

**Les modalités de suivi du stagiaire et d'évaluation d'acquis :** QCM pour l'évaluation théorique, mise en situation pour l'évaluation pratique.

**Le lieu de formation :** Sur votre site si l'aménagement le permet.

**Accessibilité aux personnes handicapées :** Notre salle de formation est accessible aux personnes handicapées. Les moyens de la prestation pourront être adaptés en fonction du handicap : nous contacter.

**Responsable pédagogique et référent technique :**  
M. KAMEL BELKACEM.  
[contact@prpsafety.fr](mailto:contact@prpsafety.fr)

**Documents/Validation :** Une attestation de formation sera délivrée au participant ayant suivi l'intégralité de la formation théorique et pratique.  
En cas de réussite aux épreuves théoriques et pratique, délivrance du CACES® R482 suivant la catégorie.  
(si admis)

**Actualisation :** Tout conducteur d'engins de chantier doit, au moins tous les 10 ans, réactualiser ses connaissances et savoir-faire et repasser les épreuves théoriques et pratiques d'évaluation pour obtenir le nouveau CACES® de la catégorie qu'il utilise.

